

**Extrait du Registre des Délibérations  
Comité Syndical du 19 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

<p><b>CC VENDEE SEVRE AUTIZES 09/15</b></p>	<p>CHOLLET Joël LARDY Jacky MOREAU Yannick GELOT Jean-Marie COIRIER Jannick GUITON Jacky GUILLON Denis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques</p>	<p>BENET BOUILLE COURDAULT DAMVIX (Suppléant) MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES VIX XANTON CHASSENON</p>
<p><b>CC SUD VENDÉE LITTORAL 12/14</b></p>	<p>METAIS Antoine LANDAIS Bernard MARQUIS Joseph LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud GUINOT Bertrand CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LAMY Judicaël LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia</p>	<p>CHAILLE LES MARAIS CHAMPAGNE LES MARAIS LE GUE DE VELLUIRE L'ILE D'ELLE LUCON MOREILLES STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS LA TAILLEE TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS</p>
<p><b>CC PAYS FONTENAY VENDÉE 12/22</b></p>	<p>GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin BIENVENU Alain DUPAS Laurent MAROT Roger RIVIERE Jean-Paul RIDEAU Daniel FILLON Nicolas SAVINEAU Michel HERNANDEZ Philippe RAGUIN Pierrette</p>	<p>AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FONTENAY LE COMTE LE LANGON LES VELLUIRE SUR VENDEE LONGEVES MARSAIS STE RADEGONDE MONTREUIL MOUZEUIL ST MARTIN PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES ST MICHEL LE CLOUCQ</p>
<p><b>CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 03/10</b></p>	<p>BOISSON Philippe CHATELLIER Christian GUENION Christian</p>	<p>LA CHAPELLE AUX LYS ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES</p>
<p><b>Total délégués présents : 36/64</b></p>		

POUVOIRS	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. GUTHON Jacky
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	à M. GATINEAU Dominique
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL-BARRET	à M. BOISSON Philippe
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian
	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE	A M. BOULARD Stéphane
<b>Total représentés : 06/64</b>			

**Total présents et représentés : 42/64**

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

### **OBJET : RECRUTEMENT D'UN(E)ANIMATEUR(TRICE) BASSIN VERSANT - DELIB N°4/CS19022024**

M. Le Président informe les membres du Comité Syndical du départ de Mme CHAUVET qui souhaite mettre fin à son contrat pour des raisons personnelles.

Le SmVSA étant la structure porteuse du SAGE du bassin de la rivière Vendée, il est donc nécessaire de procéder à un nouveau recrutement d'un(e) animateur(trice) Bassin Versant afin d'assurer la poursuite des missions du SAGE.

#### **Les missions consistent notamment à :**

- Assurer la dynamique de travail des instances du SAGE : Organiser, préparer et animer les réunions de la CLE, du Bureau, des commissions, des groupes de travail ; Rédiger les compte-rendus des réunions ;
- Appuyer le Président de la CLE dans son mandat et informer/former les autres membres de la CLE ;
- Poursuivre le travail de révision du SAGE du bassin de la rivière Vendée : Animer les phases de mise à jour de l'état des lieux / diagnostic de territoire, de précision des enjeux et objectifs, de rédaction des documents du SAGE, ... ;
- Suivre les marchés publics : Réaliser les documents nécessaires à d'éventuelles prestations (cahiers des charges, ...) et coordonner et suivre les prestataires ;
- Animer la concertation pour notamment faire émerger des projets ou des études permettant de répondre aux enjeux du SAGE ; Participer et contribuer aux réunions des partenaires sur le territoire et suivre l'avancement des actions mises en œuvre sur le bassin répondant aux objectifs et enjeux du SAGE ;
- Rédiger les avis sur les demandes d'autorisation loi sur l'eau, ICPE et documents d'urbanisme pour lesquels la CLE est sollicitée ;
- Former / informer sur le SAGE et ses implications (collectivités, syndicats, services de l'Etat, ...), assurer le rôle de relais de la CLE auprès des acteurs de terrain, réaliser des actions de communication pour différents publics ;
- Tenir à jour le tableau de bord du SAGE ; Rédiger les bilans d'activités annuels ;
- Travailler avec les animateurs des autres SAGE dans des démarches inter-SAGE. Travailler en étroite collaboration avec les salariés du SMVSA.

De manière transitoire, l'animateur (trice) bassin versant pourrait suivre le PGE des Autizes en commun avec la direction.

Il est proposé un poste statutaire ou contractuel dans les conditions suivantes :

- Si contrat à durée déterminée il sera de 3 ans, (catégorie A ou B) ;
- Niveau Ingénieur ou Technicien expérimenté.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :**

- Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires pour le recrutement d'un(e) animateur(trice) Bassin Versant dans les conditions décrites précédemment.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER